

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION 48/2025 :** MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES
- DELIBERATION 49/2025 :** COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ ERRIAUX II
- DELIBERATION 50/2025 :** EFFACEMENT DE DETTE (DÉCISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT)
- DELIBERATION 51/2025 :** SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FRICHES
- DELIBERATION 52/2025 :** CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR LE LOCAL D'HEBERGEMENT D'URGENCE
- DELIBERATION 53/2025 :** SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DON DE MATÉRIEL
- DELIBERATION 54/2025 :** MODIFICATION DE LA PARTICIPATION « SANTÉ » AU 1E JANVIER 2026
- DELIBERATION 55/2025 :** AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT
- DELIBERATION 56/2025 :** CRÉATION D'UN POSTE POUR LA DÉLIVRANCE DE TITRES SÉCURISÉS

Etaient présents :

M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. RIANT Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés :

ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 3 JUILLET 2025

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2025, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décision n°03/2025 : fixation d'un tarif pour l'occupation du local d'hébergement d'urgence

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

M le Maire expose que Géoptis, filiale de la Poste, a réalisé une mise à jour du tableau de classement des voiries communales. La dernière reconnaissance de la voirie avait été faite en 2005 par le géomètre JF Hery. Il explique que ce tableau recense chaque voie selon son statut : chemins ruraux, voies communales, départementales ou communautaires. Pour la commune ce classement est important car la responsabilité, notamment l'entretien, ne porte que sur les voiries communales. Par ailleurs la dotation globale de fonctionnement versée par l'état annuellement aux communes est pour partie calculée en fonction de cette longueur de voiries communales.

Lors de la dernière mise à jour du linéaire des voiries (prolongement de la rue Veil en 2023), la commune déclarait 15.622 km de voiries communales. Avec la mise à jour proposée par Geoptis, le linéaire s'établit désormais à 21.921 km. Certains linéaires ont en effet pu être recensés en plus, tels que les parkings (école, maison des associations, foot etc.), la piste cyclable de Fontenay à la Taye haut. Sont intégrées également les routes départementales déclassées (lors du conseil municipal du 27 mai 2025). En revanche les voies d'intérêt communautaire ont été soustraites du recensement (rue Branly et une partie de la rue Henri IV située dans la zone d'activité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau annexé de classement des voies communales qui établit la longueur cumulée des voies communales à 21 921 mètres,
- DENOMME les nouvelles voies communales issues du transfert du domaine public routier départemental :
 - o RD 343-1 : Rue des champs de Fournigault
 - o RD 6.9 : Rue d'Andrevilliers
- ACTUALISE le nouveau linéaire du chemin des voiliers
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) ERRIAUX II

M le Maire présente au Conseil le compte rendu d'activités 2024 de l'opération « Les Erriaux II », réalisé par la SAEDEL dans le cadre de la convention publique d'aménagement signée le 8 février 2018. En 2024 les travaux d'aménagement de la 1e tranche se sont déroulés ainsi que le début de

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 30 septembre 2025

la commercialisation. Du fait de la conjoncture, le rythme de cette commercialisation est plus lent que pour Erriaux 1.

Après avoir pris connaissance de la note de conjoncture ainsi que du bilan chiffré, le Conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE M le Maire à approuver les pièces du rapport d'activités 2024 de la SAEDEL sur l'opération Les Erriaux II.

EFFACEMENT DE DETTE (DÉCISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT)

M le Maire indique que le trésor public demande à la mairie d'effacer une dette d'un montant total de 767.76€ correspondant à des impayés de cantine et ce, malgré la guerre aux impayés menée surtout par Isabelle GUYET. Certains parents ont été invités, après concertation et après plusieurs réunions en mairie, à garder leurs enfants sur la pause méridienne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'effacer les dettes détaillées ci-dessus pour un montant de 767.76 €
- D'EMETTRE un mandat de paiement au compte 6542 pour le montant de 767.76 €
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FRICHES

La préfecture d'Eure-et-Loir a engagé une politique départementale de connaissance, de suivi et de requalification des friches. Dans ce cadre, l'agglomération a mené un important travail de recensement des friches du territoire et propose d'accompagner les communes pour la mutation de celles-ci. Sur notre territoire, une seule friche est recensée. Il s'agit d'une parcelle désaffectée de la zone d'activités rue Henri IV. M le Maire précise qu'il s'agit de l'ancienne entreprise galva-gaine puis entreprise Mollier sur laquelle il n'y a plus aucune activité depuis une dizaine d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de l'Observatoire départemental des friches.

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR LE LOCAL D'HEBERGEMENT D'URGENCE

M le Maire expose que le logement situé dans l'enceinte du groupe scolaire au-dessus des locaux de l'ancien RASED peut être utilisé pour l'hébergement en cas de sinistre ou de situation familiale d'urgence. Une famille ukrainienne a déjà été logée dans ce local.

M le Maire précise que le terme RASED désigne le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Ce réseau n'existe plus.

Quant au local dont il est question, il s'agit d'un logement de type 3 avec 2 chambres.

Une famille a du être relogée en urgence depuis cet été. Il est donc proposé de régulariser cette occupation en approuvant la convention précaire qui pourra servir ultérieurement pour toute situation nécessitant de loger temporairement des personnes, comme cela s'est déjà pratiqué par

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 30 septembre 2025

le passé. L'intérêt de la convention est uniquement financier, avec un tarif actuellement fixé à 300€ par mois d'occupation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la rédaction de la convention d'occupation précaire pour le local d'hébergement d'urgence.

CONVENTION DON DE MATÉRIEL

M le Maire informe le conseil que l'association centre aéré du Val de l'Eure a cessé ses activités depuis août 2021 et a entamé les opérations de dissolution. Dans ce cadre elle propose de donner à la commune le matériel sportif qui est stocké dans le local de rangement du gymnase.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de don de matériel sportif émanant de l'association Centre aéré du Val de l'Eure, et AUTORISE M le Maire ou son représentant à la signer.

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION « SANTÉ » AU 1E JANVIER 2026

M le Maire rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2015, le conseil municipal a déterminé les montants de participation versée par la commune aux agents au titre de la protection complémentaire santé. Cette participation est modulée en fonction de la composition familiale des agents et de leurs revenus calculés en indice. Le 28 mai 2024 le barème a été modifié pour tenir compte de la revalorisation des grilles indiciaires qui avait eu pour effet de faire perdre aux agents le bénéfice du 1e niveau de participation.

M le Maire expose qu'un nouveau décret prévoit l'obligation pour les employeurs publics de participer à la mutuelle santé de leurs agents, au plus tard le 1er janvier 2026, à hauteur de 15€ minimum par mois et par agent.

Il est donc proposé de redéfinir à nouveau les barèmes s'appliquant aux différents montants de participation pour que le minimum versé soit conforme à la législation. Le comité social territorial a émis un avis favorable à ce nouveau barème.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE à compter du 1e janvier 2026 la modification du barème de participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire « santé » des agents au titre de la convention de participation.

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

M le Maire expose que conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise qu'un emploi d'adjoint administratif à temps complet existant au tableau des effectifs a

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 30 septembre 2025

fait l'objet d'une déclaration de vacance auprès du centre de gestion pour permettre le recrutement d'un agent sur des fonctions polyvalentes au secrétariat de mairie.

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie et à l'issue de différents entretiens avec les candidats, le choix s'est porté sur une candidature interne à la collectivité. Cet agent est pour le moment recruté sur un poste de contractuel à temps non complet (actuellement en charge de la délivrance des titres sécurisés et France services).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire de mairie et France services à temps complet, pour une durée déterminée de 12 mois maximum à compter du 1^e janvier 2026,
- PRÉCISE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif et assortie du régime indemnitaire instauré dans la collectivité dans les conditions prévues par délibération du 2 avril 2019.

CRÉATION D'UN POSTE POUR LA DÉLIVRANCE DE TITRES SÉCURISÉS

Compte tenu de la mutation interne vu précédemment il convient de créer un nouveau poste non permanent d'adjoint administratif à 16 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de recueil et délivrance des titres sécurisés, à compter du 1^e janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- CRÉE un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint administratif, à 16 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois à compter du 1^e janvier 2026,
- FIXE la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 correspondant au grade d'adjoint administratif,
- AUTORISE M le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer les contrats de recrutement.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire rappelle que la nouvelle piste cyclable devait être inaugurée fin août mais cela n'a pas pu être organisé par le conseil départemental qui est le maître d'ouvrage. Celui-ci vient de fixer une date. L'inauguration aura lieu le 17 novembre à 9h30.

Comme vous pouvez le constater la maquette du futur accueil de loisirs a été reçue en mairie où elle est visible dans le hall d'accueil. Au prochain conseil municipal, l'architecte devrait venir présenter son projet.

Aujourd'hui la banque des territoires nous a informé qu'un bureau d'études a été mandaté pour visiter l'ESPACE France services le 23 octobre prochain, ceci afin de conseiller la collectivité sur le futur aménagement des locaux dans le cadre du regroupement des services en mairie.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 30 septembre 2025

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 4 novembre et 16 décembre.

La prochaine réunion d'adjoints aura lieu le 21 octobre.

La commission Finances est prévue le 2 décembre.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

A remplacé le maire lors de la cérémonie d'inauguration du clocher à Fontenay sur Eure, et à la réunion de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires au SDIS. 3 nouvelles demandes ont été examinées sur la commune.

Les pompiers ont indiqué que la présence de l'ambulance sur la commune en alternance avec Amilly soulage grandement les services. M le Maire le confirme et indique que l'ambulance sort tous les jours ce qui confirme bien le besoin sur nos communes.

M BOURGOGNE

Une nouvelle passerelle a été réalisée en interne par le menuisier de la commune, elle est sécurisée et aux normes PMR. Félicitations à Jean-Michel.

A la passerelle coté CNB, une planche va être très prochainement changée. Restera à traiter la passerelle rue des Varennes qui doit être refaite complètement.

Une dizaine de lames pour la passerelle de la mare du puits a déjà été façonnée pour être remplacée.

Au grand parc, les travaux de viabilisation de la guinguette vont démarrer cette semaine.

Une partie de la haie entre les 2 parcs a dû être élaguée pour le passage des réseaux depuis les jeux du parc Léo Lagrange. La viabilisation part en effet depuis les WC publics.

Erriaux 1 : une haie a été coupée à ras le sol par un riverain. M Bourgogne a été voir cette personne. La végétation empêchait le passage piéton. En dehors de ces rappels à la règle, quels sont les recours contre ces comportements ?

Mme LE GUEN informe par ailleurs que les arbres débordent largement sur la route et rayent les voitures. Il y a besoin de davantage d'entretien.

M BOURGOGNE revient aussi sur le souci d'un arbre dont le système racinaire endommage la cuve d'un particulier. Il faudra abattre cet arbre, qui sera remplacé par le riverain.

Delphine TOURTAUD demande si le muret côté déversoir va être sécurisé. Une grille a été mise suite à l'accident du 13 juillet dernier mais il faudrait compléter avec des piquets en bois, au besoin avec des bandes réfléchissantes.

M RIANT indique qu'avec la guinguette il sera sans doute nécessaire de revoir l'aménagement de ce petit carrefour. Et éventuellement étudier le plan de circulation des rues adjacentes du fait du trafic induit par les nouvelles activités proposées au parc. Il rappelle qu'il n'y a pas d'éclairage après 23h, ce qui risque de poser problème. Ce sera sans doute à revoir.

Concernant l'accident du 13 juillet, Sabine LE PECHOUR rappelle néanmoins qu'il n'y avait déjà plus d'éclairage depuis 2 jours.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 30 septembre 2025

Mme GUYET

Les élections des 12 élus du CMJ ont eu lieu ce jour. Elle remercie les élus qui ont participé aux opérations de dépouillement.

Pour le repas des ainés, les coupons d'invitation commencent à arriver en mairie.
Le groupe a pratiquement finalisé l'organisation.

Pour Octobre rose, après un gros travail en amont, la décoration a été posée dans la commune, place de la république, devant la médiathèque, le nouveau parking des Perruches.

Merci au groupe d'élus qui ont travaillé sur ce projet et aux femmes qui ont donné + de 300 soutiens gorges.

Merci à Eric et Stéphane pour la mise en place de la décoration.

Des rubans rose ont également été confectionnés et déposés dans les vitrines des commerçants, artisans, professions médicales avec le programme d'octobre rose.

Merci à Pauline pour le recensement des nombreuses actions et la confection de l'affiche.

Les élus participeront aux diverses manifestations mais n'ayant pas le droit de collecter de l'argent, les dons sont à remettre aux associations directement.

Elle demande quand aura lieu l'entretien de la vallée des Lavois. Le Maire a relancé le responsable de Chartres métropole.

Laétitia PERRAULT pour M ROBERT

Au Forum des associations, 22 associations étaient présentes. Merci à tous ceux qui étaient présents pour l'accompagner dans cette organisation. Quelques modifications seront à apporter pour le prochain forum (notamment les horaires pendant midi et rapprocher les stands)

Il faut également faire ouvrir le terrain en herbe pour le stationnement.

Le club de foot a signalé un problème dans les douches des vestiaires : développement des champignons faute de revêtement des murs.

15 septembre : rencontre des utilisateurs du dojo pour organiser la saison.

Les Arts martiaux se sont associés à la commune de Courville pour les petites catégories et ont ouvert une section jujitsu.

80 exposants étaient présents au bric à brac du Clio club le 14 septembre avec une météo décevante.

Les trophées de st Georges sont prévus le 28 novembre. Les dossiers ont été envoyés aux associations.

Un contrôle de l'éclairage au stade de foot a été réalisé le 24 septembre. Tout est aux normes.

26 septembre : AG du Clio club.

Le nombre d'inscriptions est quasi identique à l'année dernière.

6 duos ont été qualifiés en championnat France. 1 duo a fini 2^e national sur 40.

Le club va fêter ses 40 ans en 2026.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 30 septembre 2025

Mme TOURTAUD

Le samedi 6 septembre, la pièce « Combat » a été jouée par le théâtre en pièces, à la stèle Jean Moulin. Le spectacle a affiché complet avec 100 spectateurs.

La fresque en hommage à Jean Moulin vient d'être réalisée sur le pignon de la maison.

L'expo photos se termine à la médiathèque. Le prochain évènement organisé sera la dictée le 4 octobre.

Le groupe de travail se réunit lundi pour la préparation du 30^e salon Art et créations.

Toutes les affiches des précédentes éditions ont été retrouvées sauf 4.

Thème : les bulles

Pauline travaille sur les affiches et les invitations.

Le vernissage aura lieu vendredi 14 novembre.

Le groupe examinera aussi les candidatures pour le marché de noël.

M TESTE

La distribution du project'Eure a eu lieu.

Des communications sont à venir sur les manifestations d'octobre rose.

La version « plus » de PanneauPocket est mise en ligne.

Lors de prochaines fermetures de route pour cause de travaux, il faut penser à faire une communication PanneauPocket dès que possible. Pour la fermeture de ce jour, nous avons été avertis ce matin même donc il était difficile d'anticiper.

M le Maire rappelle que la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et la remise des cartes d'électeur aux jeunes majeurs aura lieu le 13 décembre à 10h30 à l'Epilobe.

Le concert de la chorale a lieu demain à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 30 septembre 2025

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 30 septembre 2025 :

<i>N° d'ordre</i>	<i>Délibérations</i>	<i>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</i>
48/2025	MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES	07/10/2025
49/2025	COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ ERRIAUX II	07/10/2025
50/2025	EFFACEMENT DE DETTE (DÉCISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT)	07/10/2025
51/2025	SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FRICHES	07/10/2025
52/2025	CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR LE LOCAL D'HEBERGEMENT D'URGENCE	07/10/2025
53/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DON DE MATÉRIEL	07/10/2025
54/2025	MODIFICATION DE LA PARTICIPATION « SANTÉ » AU 1E JANVIER 2026	07/10/2025
55/2025	AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT	07/10/2025
56/2025	CRÉATION D'UN POSTE POUR LA DÉLIVRANCE DE TITRES SÉCURISÉS	07/10/2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

BERNIER Cécile